0130053M
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN
74 RUE VERDILLON
13395 MARSEILLE CEDEX 10
Tel : 0491742930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/11/2022
Réuni le : 01/12/2022
Sous la présidence de : Laurent Lucchini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DEKRA CONTRAT - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'un contrat avec la société DEKRA N° 2022 0806 5532 - Version 1 , concernant les contrôles périodiques des installations du Lycée : Ascenseurs, gaz, chauffage, cuisson, incendie,sports et loisirs mur d'escalade, réseau oxygène et acétylène, portes et portails, alarme incendie à compter de Janvier 2023 pour un montant de 2 937.60 € TTC

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lucchini
Prénom : Laurent
Signé le: 02/12/2022 12:11:33

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BIEN_20222023_22_0130053M_221214095026

0130178Y
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
PLACE LUCIEN PAYE
13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés DEKRA CONTRAT - Sur

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN-0130053M

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 22

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Garnier
Prénom : Charles-Henri
Signé le: 14/12/2022 09:50:26

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

DEKRA

CONTROLES PERIODIQUES DE VOS INSTALLATIONS

www.dekra-industrial.fr

Contrat

N° 2022 0806 5532 – Version 1

DEKRA Industrial SAS

ACT EXPLOIT MARSEILLE
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
Rue de la Vallée Verte
Bât Bourbon 1 - BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11
Siret 43325083401273
Tél : 04.91.87.63.10 Fax : 04.91.36.05.37
Interlocuteur(s) : AUDREY VIGUIER
audrey.viguier@dekra.com
Responsable commerciale PACA

LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN

74 Rue Verdillon

13010 MARSEILLE
Tél : +33 4 91 74 29 30 Fax : +33 4 91 75 23 29

Interlocuteur : M Olivier CAMPUS
jperrintech@gmail.com

Date	Version	Modifications
14/10/2022	1	Initiale

CONTRACTANTS

Le présent contrat est conclu entre les entités citées ci-après

DEKRA Industrial SAS	et	**LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN**
ACT EXPLOIT MARSEILLE DOMAINE DE LA VALLEE VERTE Rue de la Vallée Verte Bât Bourbon 1 - BP 40038 13367 MARSEILLE CEDEX 11 Siret 43325083401273		74 Rue Verdillon 13010 MARSEILLE Siret 19130053200014
ci-après dénommée DEKRA Industrial SAS		ci-après dénommée le CLIENT

OBJET DU CONTRAT

Ce contrat a pour objet de définir les conditions spécifiques selon lesquelles DEKRA Industrial SAS s'engage à fournir au client les prestations de service définies ci-après. Il complète les conditions générales de vente de DEKRA Industrial SAS jointes aux présentes avec lesquelles il forme un tout.

MISSION(S) PROPOSEE(S)

"Exploitation"

DEKRA Industrial SAS,
SAS - Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges - NAF 7120 B

"Ascenseurs"

Intitulé mission	Référence	Version	CGI
Etablissements recevant du public - Vérification réglementaire en exploitation des ascenseurs	ASCM006	2022 03 4	CGI_Exploitation_202011
Contrôle Technique des ascenseurs selon l'Arrêté du 07 août 2012 modifié	ASCM007	2022 03 7	CGI_Exploitation_202011

"Equipements de travail"

Intitulé mission	Référence	Version	CGI
Equipements et installations non soumis à vérification réglementaire - Vérification générale périodique (hors champ d'accréditation COFRAC)	EQTM003	2013 09 2	CGI_Exploitation_202011

"Gaz, chauffage, cuisson"

Intitulé mission	Référence	Version	CGI
Installations aux gaz combustibles - Vérif. périodique effectuée par technicien compétent dans un ERP	GCCM001	2021 08 4	CGI_Exploitation_202011
Installations de chauffage - Vérification périodique par technicien compétent effectuée dans un ERP.	GCCM021	2021 08 4	CGI_Exploitation_202011
Installations de cuisson. Vérification périodique effectuée par technicien compétent dans un ERP.	GCCM041	2021 08 4	CGI_Exploitation_202011
Stockage et disitribution de gaz dit spéciaux en ERP - Vérification périodique effectuée dans des établissements recevant du public	GCCM601	2021 08 3	CGI_Exploitation_202011

"Incendie"

Intitulé mission	Référence	Version	CGI
Système concourant à une mise en sécurité incendie-Moyens de secours-Vérif régl en exploitation effectuée dans un ERP ou établissement pénitentiaire	INCM111	2021 07 5	CGI_Exploitation_202011
Installations désenfumage - Vérifications réglementaires en exploitation effectuées dans un ERP ou établissement pénitentiaire	INCM121	2021 07 5	CGI_Exploitation_202011
Moyens de secours - Vérification technique en phase exploitation effectuée par technicien compétent	INCM110	2021 07 5	CGI_Exploitation_202011

"Sports et loisirs"

Intitulé mission	Référence	Version	CGI
Contrôle principal d'une Structure Artificielle d'Escalade - SAE selon guide de contrôle FIFAS / FFME	SPOM060	2017 01 1	CGI_Exploitation_202011
Examen d'état de conservation de buts sans essai de solidité et de stabilité	SPOM002	2016 12 5	CGI_Exploitation_202011

"Service Plus"

Intitulé mission	Référence	Version	CGI
Mise à disposition de photographies des observations	FOTOM001	2019 01 2	CGI_Exploitation_202011

DETAILS DES MISSIONS " Exploitation "

o DESCRIPTION DE L'OBJET DE NOTRE INTERVENTION

Vérification de vos installations

o SITE(S) D'INTERVENTION

o LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN - 74 Rue Verdillon - 13010 - MARSEILLE

o CONDITIONS PARTICULIERES D'INTERVENTION

- Le client devra mettre à disposition de DEKRA les moyens d'accès nécessaires à la vérification. S'il s'avère nécessaire d'utiliser une nacelle élévatrice, le client devra en assurer la fourniture et la conduite.
- Le client devra s'assurer que les appareils, installations, équipements sur lesquels DEKRA doit intervenir sont clairement identifiés.
- Le client devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser les coupures de gaz.
- Le client devra s'assurer de la disponibilité des appareils, installations, équipements pendant le temps nécessaire à la vérification menée par DEKRA.

o ORGANISATION ET PLANNING

A la réception du présent document signé ou d'un bon de commande

o CONDITIONS FINANCIERES *(MONTANTS € HT)*

Mission(s) périodique(s)

Mission(s)	Périodicité	Installations, équipements, opérations ou ouvrages concernés	Qté	Montant unitaire	Sous total selon périodicité
Gaz, chauffage, cuisson					
GCCM001 ; GCCM021 ; GCCM041	ANNUELLE	Contrôle des installations gaz	1	935,00	935,00
GCCM601	ANNUELLE	Notre vérification se limite uniquement aux points suivants : - Stockage extérieur OXYGENE ET ACETYLENE - L'ensemble du réseau OXYGENE ET ACETYLENE de l'atelier mécanique ainsi que les vannes de résea	1	315,00	315,00
Equipements de travail					
EQTM003	SEMESTRIELLE	Contrôles des portes et portails	13	19,00	494,00
Sports et loisirs					
SPOM060	ANNUELLE	Contrôle mur d'escalade	1	515,00	515,00
SPOM002	TRIENNALE	contrôle des équipements sportifs	1	631,89	631,89
Incendie					
INCM111 ; INCM121	TRIENNALE	contrôle de la SSI : Internat	1	504,00	504,00
INCM111	TRIENNALE	contrôle de la SSI : Externat	1	724,50	724,50
INCM110	ANNUELLE	contrôle de la mesure statique des bouches incendies (1 bouche et 3 poteaux)	1	189,00	189,00
INCM111	TRIENNALE	Vérification : Equipement alarme incendie : - BAT PLASTURGIE (1 équipement) - BAT MDL (1 équipement)	1	157,50	157,50
Ascenseurs					
ASCM006 ; ASCM007	QUINQUENNALE	Contrôle quinquennal des ascenseurs	5	168,00	840,00
Service Plus					
FOTOM001	SEMESTRIELLE	Mise à disposition des photographies des observations sur le rapport	1	OFFERT	

Les informations portées dans la colonne « Qté » (quantités d'équipements) sont indiquées seulement pour permettre une évaluation des montants.
De ce fait, elles n'ont aucun caractère contractuel.
Dans le cas où les prestations réellement effectuées enregistrent une variation de plus ou moins 10 % sur les quantités d'équipements contrôlés, le montant du forfait facturé pourra être ajusté.

Montant total 1ère année *(hors missions ayant une périodicité supérieure à 1 an)* ..... **2 448,00 € HT**

Montant total pour les missions ayant une périodicité supérieure à 1 an 2 857,89 €

L'ensemble des missions telles que décrites ci-dessus vous est proposé pour un montant hors taxe en euros de :
deux mille quatre cent quarante-huit euros

o CONDITIONS PARTICULIERES DE TARIFICATION

- DEKRA appliquera une majoration de 70 % des honoraires correspondants pour toute intervention la nuit (22h - 6h).
- DEKRA appliquera une majoration de 40 % des honoraires correspondants pour toute intervention le samedi.
- DEKRA appliquera une majoration de 50 % des honoraires correspondants pour toute intervention sous 48 heures.
- DEKRA appliquera une majoration de 100 % des honoraires correspondants pour toute intervention le dimanche ou en jour férié.
- Les heures d'attente du fait du client (ex : installation non disponible) seront facturées au taux horaire de 79,00 € HT.
- Pour toute intervention sur un site donné, le coût d'intervention de DEKRA ne sera jamais inférieur à 90,00 € HT.
- Toute annulation le jour de l'intervention, ou cas d'impossibilité de prestation pour une cause imputable au client, donnera lieu de la part de DEKRA à une facturation forfaitaire égale à 100% du montant de la prestation annulée ou à reprogrammer.

o MODALITES DE PAIEMENT ET ADRESSE DE FACTURATION

Modalités de paiement	**Adresse de facturation** *(Si les coordonnées ci-dessous ne correspondent pas veuillez rayer et compléter)*
Les factures sont émises après intervention, payables à 30 jours date de facture de préférence par Virement bancaire, postal par les soins du client au profit du compte de DEKRA Industrial SAS dont le RIB est joint au présent contrat.	**LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN** 74 Rue Verdillon 13010 MARSEILLE

Conformément au décret du 2 octobre 2012 et à la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, il sera appliqué une indemnité forfaitaire de retard de 40 € pour le recouvrement des créances de retard.

TRANSMISSION DES RAPPORTS

Dans le cadre de notre politique de développement durable et pour une meilleure réactivité, vos rapports d'intervention vous seront transmis par voie électronique en fonction des choix que vous aurez coché et aux adresses que vous aurez bien voulues nous indiquer ci-après :

☐ **par mail**

☐ **par votre accès sherlok**

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE MAIL

Pour une transmission par voie postale, veuillez renseigner le tableau ci-après :

☐ Adresse client indiquée sur notre Contrat

☐ Autre(s) adresse(s) indiquée(s) ci-après

NOM			
PRENOM			
FONCTION			
ADRESSE POSTALE			

CETTE OFFRE INCLUT

- Le présent contrat comportant 8 pages
- Les conditions générales d'intervention (CGI) le cas échéant
- Les descriptifs de missions
- Toutes notes méthodologiques et mémoires le cas échéant
- Les conditions générales de DEKRA Industrial SAS
- Toutes annexes administratives et autres attestations le cas échéant

DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet en date de sa signature par les deux parties.
Pour les missions périodiques, il est conclu pour une durée ferme de 3 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance du contrat.

CONDITIONS DE VALIDITE DU CONTRAT

La durée de validité de la présente proposition de contrat est de trois mois à compter de sa date d'émission. Le client est tenu de retourner à DEKRA Industrial SAS les deux exemplaires signés du présent document avec paraphe sur toutes les pages. DEKRA Industrial SAS fait alors une revue de contrat, appose sa signature et adresse au client l'exemplaire original du contrat qui lui est destiné. Au besoin, et à titre de confirmation de son acceptation, le client pourra transmettre à DEKRA Industrial SAS un « Bon de commande » portant la mention explicite du numéro de l'offre de service DEKRA ou proposition de contrat à laquelle celui-ci se réfère.
Toute modification des termes et conditions de la proposition de contrat doit faire l'objet d'un accord express des parties qui sera formalisé par le paraphe de chacun à côté de la modification.
Dans le cas d'un début d'exécution avant le retour signé du présent document, il est expressément convenu que ce début d'exécution ne vaut en aucun cas acceptation tacite du contrat.
Si les conditions de validité de la présente proposition de contrat ne sont pas remplies tout avis ou document émis par DEKRA Industrial SAS pourra être considéré comme nul de manière rétroactive.

TRANSFERT DU CONTRAT

Le client s'interdit de transférer ou céder tout ou partie des droits ou obligations qu'il tient du présent contrat ou substituer un tiers dans l'exécution de leurs obligations, sans le consentement préalable et écrit des autres membres.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du Contrat, des conditions générales de vente annexées aux présentes et déclare en accepter les termes.

Pour DEKRA Industrial SAS,	**Pour le CLIENT,**
Edité le 14/10/2022 à MARSEILLE	A
Signé le	Signé le
Signature *et cachet DEKRA*	***Signature*** *et cachet client*
AUDREY VIGUIER Responsable commerciale PACA	nom et qualité du signataire SIRET : APE :

REVUE DE CONTRAT	*Cadre réservé à DEKRA*
Effectuée le ..... / ..... /	Par .....